



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Commune de VALROS**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023  
Reçu en préfecture le 27/03/2023  
Publié le 27/03/2023  
ID : 034-213403256-20230321-20230001\_CCAS-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

**Date de convocation** : 15 mars 2023

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Etaient présents** : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Sandrine Huillet-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne Privat,

**Absents excusés** : Simone Bonnet, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Carmen Roméro

**Secrétaire de séance** : Bernabela Aguila

### Délibération n° 202300001

#### Objet : approbation du Compte de Gestion 2022

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

M. le Président présente au Conseil le compte de gestion 2022 relatif au budget du CCAS et l'informe qu'il s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 relatif au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL d'Administration**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 7**

#### Où l'exposé du Président et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 relatif au budget du CCAS de la Commune de Valros qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Michel LOUP,**  
Président du CCAS de Valros

**Bernabela AGUILA**  
Vice-Présidente du CCAS de Valros

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

**Date de convocation** : 15 mars 2023

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Étaient présents** : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Sandrine Huillet-Brax, Patrick Martinez, Marilynne Privat,

**Absents excusés** : Simone Bonnet, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Carmen Roméro

**Secrétaire de séance** : Bernabela Aguila

### Délibération n° 202300002

#### Objet : approbation du Compte Administratif 2022

M. le Président présente au Conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget du CCAS de la commune de Valros détaillés dans les documents comptables joints qui se résument par section, avec intégration des restes à réaliser 2022 (RAR) et des résultats 2021 comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses 2022	3.636,77 €	Dépenses 2022	2.148,00 €
Recettes 2022	18.549,35 €	Recettes 2022	599,00 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>+ 14.912,58 €</b>	<b>Résultat 2022</b>	<b>- 1.549,00 €</b>
Report résultats 2021	+ 30.274,87 €	Report résultats 2021	+ 42.710,96 €
<b>Résultat 2022 (hors RAR)</b>	<b>+ 45.187,45 €</b>	<b>Résultat 2022 (hors RAR)</b>	<b>+ 41.161,96 €</b>
RAR 2022 Dépenses	/	RAR 2022 Dépenses	57.859,13 €
RAR 2022 Recettes	/	RAR 2022 Recettes	0 €
<b>Résultat 2022 (avec RAR)</b>	<b>+ 45.187,45 €</b>	<b>Résultat 2022 (avec RAR)</b>	<b>- 16.697,17 €</b>

M. le Président quitte la salle du Conseil.

Mme Bernabela AGUILA, Vice-Présidente, demande au Conseil d'administration de se prononcer sur le compte administratif présenté.

**LE CONSEIL**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 6**

#### Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et familiale,  
Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

- **Vote et approuve** chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2022 du budget du CCAS de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

  
Michel LOUP,  
Président du CCAS de Valros

  
Bernabela AGUILA  
Vice-Présidente du CCAS de Valros

34325  
Code INSEECOMMUNE DE VALROS  
Budget CCAS M14-97

**DELIBERATION DU Conseil d'administration**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**  
Délibération n° 202300003

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil d'administration convoqué en date du 15 mars 2023 et réuni en séance ordinaire le 21 mars 2023 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de membres exprimés : 7  
VOTES :  
Pour : 7    Contre : 0    Abstentions : 0

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 912,58
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 274,87
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>45 187,45</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	41 161,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 57 859,13
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>16 697,17</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>45 187,45</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>26 697,17</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>18 490,28</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Valros, le 21/03/2023

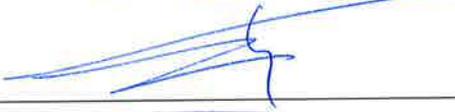
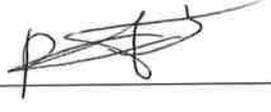
Michel LOUP  
Président du CCAS

Agula BERNABELA  
Vice-Présidente du CCAS



## ARRETE ET SIGNATURES

A Valros le 21/03/2023 les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Bernabela AGUILA	
Brigitte AMBAL	
Simone BONNET	-
Patricia FERMIN	-
Georges GUIRLINGER	
Marie-Catherine GOFFIN	-
Sandrine HUILLET-BRAX	
Michel LOUP	
Patrick MARTINEZ	
Marilyne PRIVAT	
Carmen ROMERO	-



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Commune de VALROS**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023  
Reçu en préfecture le 27/03/2023  
Publié le 27/03/2023  
ID : 034-213403256-20230321-20230004\_CCAS-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

**Date de convocation** : 15 mars 2023

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Etaient présents** : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Sandrine Huillet-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne Privat,

**Absents excusés** : Simone Bonnet, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Carmen Roméro

**Secrétaire de séance** : Bernabela Aguila

**Délibération n° 202300004**

**Objet : vote du Budget Primitif 2023**

M. le Président présente au Conseil d'administration le budget primitif 2023 du CCAS détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	36.895,28 €	Dépenses	88.459,13 €
Recettes	36.895,28 €	Recettes	88.459,13 €

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 125.354,41 € en recettes et dépenses.

M. le Président propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

**LE CONSEIL**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 7**

**Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et familiale,

- **Vote et approuve** chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2023 du CCAS de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Michel LOUP,**  
Président du CCAS de Valros



**Bernabela AGUILA**  
Vice-Présidente du CCAS de Valros

